



A LA UNE

Un beau parcours pour un jeune hochstattois qui s'est vu décerner la médaille d'or du Meilleur Apprenti de France (MAF).

« Je me prénomme Julien BAUMGART, je suis en 3^{ème} année de bac pro automobile, options « véhicules particuliers », je me suis lancé dans les MAF, pour acquérir de l'expérience, tester mes limites et pour l'excellence.

J'adore tout ce qui est manuel, depuis mon plus jeune âge, la mécanique m'attire, c'est pour cela principalement que je me suis lancé dans l'apprentissage.

Apprenti à Illfurth, chez « Auto Service de l'Ill », depuis 2 ans et demi, après mon bac pro j'ai prévu de faire une spécialisation (technicien expert), dans le même garage, et poursuivre sur un BTS. »

Julien BAUMGART

Toutes nos félicitations à ce jeune très prometteur.

LES TRAVAUX EN BREF

- Au début du mois de juin, une opération de curage / nettoyage des tabourets syphons a été effectuée dans la commune. Ces travaux d'entretien sont primordiaux pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales, notamment avant la saison des orages.
- Victime de fuites et infiltrations d'eau depuis des mois, la verrière qui surplombe le toit de l'école élémentaire a été démontée courant du mois de juin. Après une cure de jouvence dans les ateliers de la Métallerie KLEIBER et HIRTZLIN Couverture Zinguerie, elle reprendra sa place durant le mois de juillet.
- À la suite des intempéries de cet hiver, de multiples nids de poules et fissures ont jalonné les routes de la commune. Nous avons attendu que les conditions climatiques soient stabilisées pour lancer la campagne de réparation, à mi-juin.
- Nous profitons des vacances scolaires pour effectuer des travaux dans la rue du Bourg. Dès le mois de juillet, pensez à vérifier les arrêtés municipaux concernant la circulation. Ils sont consultables en mairie ou sur le site hochstatt.fr



AGENDA

Programme sous la réserve de l'évolution des directives préfectorales.

Judi 08 juiilet 2021

Collecte de sang

De 16h30 à 19h30

à la salle Elisabeth Schyrr (face à l'église).

L'association Sang pour Sang et l'Etablissement Français du Sang (EFS) ont besoin de vous pour sauver des vies.

Mardi 13 juiilet 2021

Vergers et forêts autour de Hochstatt...

Balade organisée par la Maison de la Nature du Sundgau
- Places limitées

Renseignements et inscriptions au 03 89 08 07 50 et
sur www.maison-nature-sundgau.org

Dimanche 18 juiilet 2021

Tournoi de pétanque

à partir de 8h - Au Club house, rue du Moulin,
organisé par l'Association Sportive de Hochstatt (ASH)

Dimanche 25 juiilet 2021

Tour d'Alsace Cycliste 2021

entre 15h et 15h30

(Voir encart page 4)

Samedi 25 septembre 2021

Journée citoyenne

Sur inscription. Vérifiez vos boîtes aux lettres.

Dimanche 26 septembre

Repas Carpes-Frites à emporter

Réservation au 06 22 05 57 99

Mme Séverine KLEIM

Au Club house, rue du Moulin.

organisé par l'Association Sportive de Hochstatt (ASH)



PETITE ENFANCE • JEUNESSE • EDUCATION

o Départ en retraite de Mme Brigitte Hassler

Le 30 avril 2021 fut la dernière journée de travail de Mme Brigitte Hassler, notre Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Pendant 39 ans, elle a été au service de nos enfants, trouvant toujours les mots justes et la complicité nécessaire avec bon nombre d'entre eux.

Elle les a aidés et aimés comme elle l'a fait pour ses enfants.

Et aujourd'hui encore, les premières générations d'enfants qui ont eues Brigitte à l'école se souviennent d'elle et en parlent plus que positivement. Comme elle le dit elle-même, elle est restée à la maternelle car elle a une âme d'enfant.

Aujourd'hui, c'est son métier, qu'elle a exercé avec une extrême conscience professionnelle, qui doit être souligné. Vu le contexte sanitaire, nous n'avons pas pu organiser un départ en retraite comme elle l'aurait mérité. Mais mes prédécesseurs et moi, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux la remercions pour toutes ces années passées pour la collectivité, pour son implication et son dévouement à l'égard de l'ensemble des enfants.

Il me reste à souhaiter à Brigitte une très bonne retraite et d'accepter nos remerciements pour le travail accompli.

Matthieu HECKLEN, Maire de Hochstatt



« Le 1^{er} septembre 1982, Monsieur Gully, alors maire de Hochstatt est venu m'annoncer que je commençais à travailler, le lendemain à l'école maternelle.

A l'époque, je devais faire le ménage et surveiller la sieste des petits. Puis il y a eu la cantine, d'abord à la maternelle puis la toute nouvelle école primaire. Après le départ de Madame Roellinger, je suis devenue ATSEM, à temps complet.

Depuis j'en ai vu passer du monde, que ce soit enseignants, collègues ou enfants. Il y a quelques années sont arrivés les enfants des premiers élèves, quel drôle d'effet !!!

Et puis un enfant demande à son papa « Mais depuis tout ce temps elle est restée en maternelle ? Elle n'a pas pu aller au CP ? Elle a beaucoup redoublé ? ». Et oui ! Je suis restée au niveau maternelle et j'en suis fière.

Maintenant, je suis retraitée et ravie de l'être. Les conditions de travail ne sont plus du tout les mêmes surtout avec la pandémie.

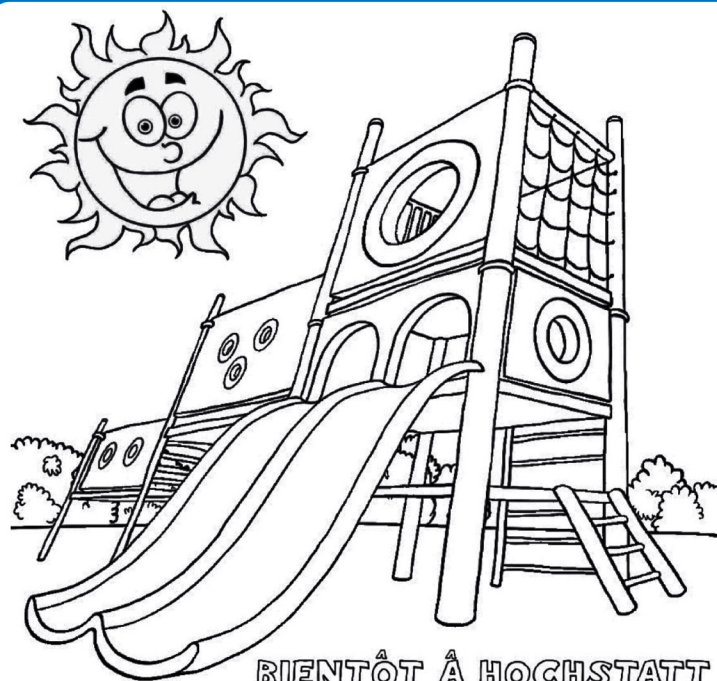
Je souhaite bonne chance à toutes mes collègues. Je les remercie TOUTES pour ces années de bonheur, pour ces fous rires, pour ces moments de partage et leur soutien.

Merci à tous qui ont croisé mon chemin durant toutes ces années, qui m'ont supporté et m'ont permis d'aimer mon travail.

Bonne continuation à tous. »

Brigitte

Coloriage pour les petits et les grands.



RACONTES-MOI HOCHSTATT

La fontaine dite « Niederdorfbrunna » (bas village)

Par le passé, les fontaines ont été des éléments indispensables à la vie pour tous les habitants de la commune. En 1958, l'eau courante est arrivée à domicile et ces fontaines ont perdu leur utilité.

Nous recensons 4 fontaines à Hochstatt.

Voici l'histoire de la fontaine « Niederdorfbrunna », littéralement traduit par « la fontaine du bas village ».

Située dans la Grand'Rue, la fontaine est composée d'une stèle en pierre avec 4 tuyaux entourés d'un bassin servant d'abreuvoir. Sa date de construction est probablement comprise entre 1850 et 1860. Elle était alors alimentée par une source captée au lieu-dit « Bein nächsten Weiher », avec une longueur de conduite d'environ 600 m.

Cette fontaine fut détruite au début de la guerre 1914-1918 puis remise en fonction par les militaires allemands qui cantonnaient dans la commune pendant son évacuation (1917).

En 1997, lors des travaux d'aménagement du centre du village, la fontaine était très abîmée.

Elle fût alors démolie et remplacée par une fontaine « chinée » par la commune chez un antiquaire de la région.

Aujourd'hui, elle est alimentée par une pompe en circuit fermée installée dans un puits à quelques mètres. Son eau n'est pas potable !

Plus d'information sur le patrimoine de notre commune sur le site hochstatt.fr



VIE PRATIQUE

o Carte Nationale d'identité

Depuis le 31.mai dernier, la nouvelle carte nationale d'identité de la taille d'une carte bancaire est déployée sur le territoire alsacien.

Outre son format, elle innove avec son dispositif holographique (changement de couleur, photo protégée). Une puce y est gravée et ses abords transparents sont sécurisés avec contrôle optique.

Attention, sa durée de validité est de 10 ans. Quant aux anciennes cartes nationales d'identité, elles restent admises durant toute leur période de validité. Si vous étiez majeur lors de la création de votre carte d'identité sa durée de validité a été prolongée de 5 ans (validité 10 + 5 ans).

Si vous devez la renouveler, il vous sera demandé de faire une pré-demande en ligne (en cas d'impossibilité de faire une demande numérique un document cerfa est disponible en mairie), puis de prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil comme la mairie d'Altkirch afin de déposer votre dossier.

Pour cela, connectez-vous au site www.altkirch-alsace.fr « mes démarches en un clic ».

Attention, il n'y a pas de retrait, ni de dépôt de dossier sans rendez-vous.



o La mauvaise idée du moment ?

JETER SES DÉCHETS VERTS EN FORÊT ...
OU Y JETER SES DÉCHETS TOUT COURT !

En ces premiers beaux jours, où les travaux de jardinage sont d'usage, le nombre de dépôts de déchets verts augmente sensiblement en forêt.

DES DÉCHETS ORGANIQUES NON FORESTIERS EN FORÊT ?

Inspirés de bonnes intentions, ou par fainéantise de passer à la déchèterie, des particuliers pensent qu'en les jetant dans un milieu naturel, leur décomposition permettra d'enrichir le sol... et on trouve alors des petits tas de déchets verts, (mais aussi parfois des volumes plus conséquents) régulièrement déposés, le long des routes ou dans les zones plus reculées de la forêt.

Pour les gros volumes, ce sont principalement des professionnels qui souhaitent ainsi s'exonérer des frais de déchèterie.

Or, bien que déposer ses résidus végétaux dans la forêt puisse sembler inoffensif pour la faune et la flore, ce geste dégrade les sols forestiers. En effet, ces déchets organiques sont formés de résidus issus de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres, etc. On y retrouve généralement l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillages.

ASPHYXIE DES SOLS, PLANTES INVASIVES, ETC.

Les feuilles de jardin proviennent souvent d'essences ornementales que les micro-organismes présents en forêt mettent beaucoup de temps à transformer en humus.

De plus, les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes issues de tonte, de feuilles (forestières ou non), dues à l'addition des petits dépôts asphyxient localement le sol. Dans certains cas, même si la « transformation » fonctionne bien, l'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications de la flore et de la faune. Celle-ci peut attirer une faune « opportuniste » (sangliers), mais aussi favoriser le développement de plantes invasives (Renouée du Japon par exemple), qui profitent du dérèglement de l'écosystème forestier.



Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel :

- dégrade les sols forestiers et contribue à la prolifération de plantes invasives, nocives pour l'environnement...
- est (donc) strictement interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.



Un seul comportement valable : adopter une attitude responsable et citoyenne en bannissant tout dépôt sauvage en forêt. Ensemble, contribuons à préserver les forêts.

Et nous vous rappelons que l'accès des véhicules à moteur en forêt est réglementé. Voitures, quads, motos, 4x4... provoquent des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune. Des contrôles sont régulièrement effectués par la Brigade Verte.



Horaires d'été de la déchèterie jusqu'au 1^{er} octobre :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h à 18h

Mercredi et samedi : 9h à 18h


Communauté de Communes
Sundgau

Plus d'info sur www.cc-sundgau.fr



LE TOUR ALSACE À HOCHSTATT

La 18^{ème} édition du Tour Alsace passera par chez nous le dimanche 25 juillet 2021. Entre 15 heures et 15 heures 30.

Vous pourrez assister au passage de plus de 150 coureurs cyclistes venant du monde entier.

Cette 5^{ème} et dernière étape Mulhouse - Bernwiller entrera dans la commune par la rue de Zillisheim et tournera sur la route départementale direction Didenheim.

Le peloton sera précédé environ une heure avant, par une caravane publicitaire.

Afin de sécuriser la course, les rues seront bloquées et interdites à la circulation durant le passage des coureurs et de la caravane.

Nous cherchons quelques bénévoles pour aider les organisateurs.

Si vous souhaitez donner une heure de temps pour le Tour Alsace et la Commune de Hochstatt, merci de bien vouloir nous contacter par téléphone au 03 89 06 24 33 ou par mail : mairie@hochstatt.fr



DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Cabinet de Réflexologie plantaire Valérie DIETSCH

2f rue du 2^{ème} zouaves - 68720 HOCHSTATT

Tel : 06 75 43 25 52

Mail : valerie.d.reflexo@gmail.com
Internet : valerie-d-reflexologue.business.site

Les commerçants et les services de santé sont de plus en plus nombreux à Hochstatt, pour preuve voici les dernières ouvertures.

Alsa Transactions Immobilières Linda HAKKAR

1 impasse des roseaux - 68720 HOCHSTATT

Tel : 06 26 50 38 20

Mail : linda@alsa-transactions.fr

Ostéopathie Juliette FROESCH

2f rue du 2^{ème} zouaves - 68720 HOCHSTATT

Tel : 06 17 83 89 06

Prise de RDV possible par Doctolib.fr

Cabinet de Psychothérapie Radiance Kah

Caroline HEINRICH

63 Grand'Rue - 68720 HOCHSTATT

Tel : 07 77 26 91 68

Mail : infopsy@cabinetradiancekah.fr

Internet : www.cabinetradiancekah.fr

PICOBELLO Plâtrerie, Peinture intérieure, Décoration Stéphane FUNIATI

1 rue des Plumes - 68720 HOCHSTATT

Tel : 06 07 10 21 17

Mail : funiati.stephane@gmail.com

Petit rappel pour les personnes vulnérables

Nous vous rappelons que les personnes isolées / fragilisées, en situation de handicap peuvent s'inscrire en mairie sur le registre des personnes vulnérables

Ce registre permet, en cas de canicule, à la mairie ou à un élu aux affaires sociales de les contacter pour donner des conseils et d'intervenir rapidement le cas échéant.

par téléphone au 03 89 06 24 33
ou par mail : mairie@hochstatt.fr

DURANT L'ÉTÉ ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

Afin de respecter la tranquillité de tous et de participer au bien-vivre au sein de notre commune, nous vous rappelons que tout bruit est interdit de jour comme de nuit à partir du moment où il occasionne une gêne pour le voisinage : cela englobe les tondeuses à gazon, les perceuses, les chaînes Hifi, les soirées entre amis, les chiens qui aboient ... (liste non-exhaustive).

Aussi nous vous recommandons de respecter les horaires pendant lesquels les bruits sont tolérés :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 20h

Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

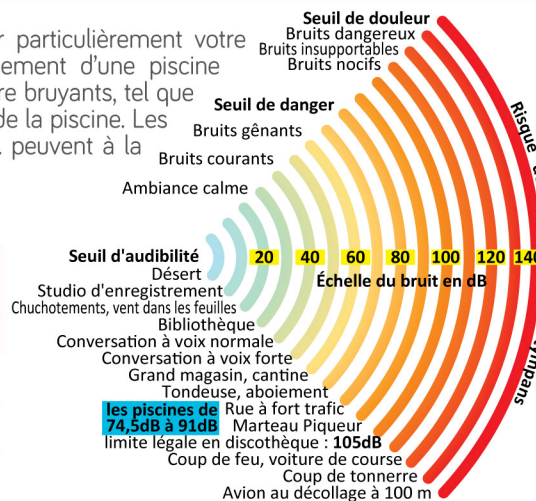
Interdit les dimanches et jours fériés.

En cette période estivale, nous souhaitons porter particulièrement votre attention sur les piscines. En effet, le fonctionnement d'une piscine nécessite des équipements qui peuvent s'avérer être bruyants, tel que les systèmes de filtration, de chauffage, la pompe de la piscine. Les jeux autour et dans le bassin, les sauts, les cris ... peuvent à la longue perturber votre voisinage.

Nous faisons appel à votre vigilance et vous remercions de votre compréhension.

Nous vous rappelons que comme toute activité bruyante, les piscines peuvent être des cas de nuisances sonores qui peuvent être sanctionnés par une amende allant de 68 à 180€.

En outre et de manière permanente, la modification des échappements des véhicules motorisés (voiture, scooter...) entraînant une nuisance sonore pourra faire l'objet de contrôles et de verbalisation par les forces de l'ordre.



En cas de gêne importante, vous pouvez contacter :

La Brigade Verte

au 03 89 74 84 04

ou la gendarmerie (ILLFURTH)

au 03 89 25 40 06



**NUISANCES
SONORES
réglementées**

Les services de la mairie

Dès le mois de juillet et jusqu'au 27 août, la mairie sera ouverte au public les jeudis et vendredis de 13h30 à 17 h.

Les horaires des lundis de 10h à 12h et mardis de 16h à 19h restent inchangés.

2 rue des Ecoles • 68720 HOCHSTATT
Tél. 03 89 06 24 33 • Fax 03 89 06 34 39

Courriel : mairie@hochstatt.fr

Site internet : www.hochstatt.fr

Suivez-nous sur



Mairie de Hochstatt

